



DECLARATION LIMINAIRE AU CDAS DU 21 avril 2015

Monsieur le Président,

L'année 2015 a débuté une fois de plus dans un contexte difficile.

En réponse aux politiques économiques et d'austérité imposées par les dirigeants européens, plus de 300 000 salariés du public et du privé, actifs, jeunes et retraités, se sont exprimés le 9 avril dernier lors des 86 rassemblements et manifestations en province et à Paris.

Les effectifs de la fonction publique d'État vont baisser de 2 % pour les ministères prioritaires. Dans notre ministère les suppressions d'emploi sont catastrophiques. En 2015, 2000 emplois seront supprimés, portant à 16 000 le nombre total de suppressions sur ces 7 dernières années. Le gel du point d'indice depuis 2010, reconduit en 2015 représente une perte de 5,5 % de sa valeur et une perte du pouvoir d'achat avoisinant les 8 %.

Depuis 2010, l'administration poursuit sa politique de démantèlement du réseau de l'action sociale, notamment par la suppression de postes dans les délégations, au détriment de toutes les difficultés croissantes que rencontrent les agents, actifs ou retraités des alpes maritimes.

La délégation de l'action sociale du 06 en a largement fait les frais, la mettant en difficulté pour exercer ses actions.

La note d'orientation ministérielle pour l'action sociale 2015 rappelle la volonté de consolider les actions entreprises au niveau de la restauration, du logement, et de l'aide à la parentalité.

Elle considère comme priorités nationales :

- l'amélioration de la qualité de vie au travail,
- l'aide aux agents les plus fragiles,
- les actions en matière de handicap et de non discrimination.

Monsieur le Président, c' est dans ce cadre que nous revendiquons :

- le comblement des vacances d'emplois et la création d'emplois nécessaires afin que la délégation puisse assurer l'ensemble de ses missions,
- l'augmentation des moyens matériels,
- l'amélioration des conditions de vie au travail,
- le renforcement et l'amélioration des règles de gestion
- la revalorisation du régime indemnitaire des agents. La CGT déplore une fois de plus que dans notre département ne soient pas mis en place le décret n°2003-1219 et l'arrêté du 19 décembre 2003 concernant le dispositif d'aide à l'investissement locatif, afin de le classer en zone 0. En effet, notre département est reconnu comme l'un de ceux où le coût de la vie est le plus élevé en France. Les montants engagés par les agents pour se loger sont similaires à ceux de la région parisienne du fait de leur rareté

Le ministre a annoncé le maintien du budget pour l'action sociale 2015. Notre département voit pourtant cette année son budget passer de 96.333 € en 2014 à 91.517 € en 2015.

Par ailleurs nous sommes surprises, à l'examen des documents de travail, de constater des incohérences entre les chiffres qui nous ont été fournis en 2013 et ceux de 2014.

Une différence positive de 710 bénéficiaires des trois « populations » (actifs, enfants, retraités) nous laisserait supposer que la dotation allouée par le secrétariat général en 2015 aurait du avoir pour conséquence une augmentation des crédits et non une diminution.

Nous souhaitons l'annexion de la présente déclaration liminaire au procès verbal du CDAS du 21 Avril 2015